



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JANVIER 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2014/01/09

DATE DE CONVOCACTION
16/01/2014

DATE D'AFFICHAGE
16/01/2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT TROIS JANVIER A 20 HEURES,
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
M. GATARD Christian, Maire.

M. RUSSEAU Sébastien est élu secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 23

VOTANTS 31

ETAIENT PRESENTS

M. GATARD Christian, Mme LAUNAY Michèle, M. VALLEE Didier,
Mme MONMARCHÉ-VOISINE Agnès, M. GUILLARD Jean-François, Mme RIOLET
Murielle, Mme LABRANDE Nicole, M. JOSELON Jacques, M. RUSSEAU
Sébastien, Mme DUGUET Véronique, M. BERTRAND Louis, Mme TAILLANDIER-
SCHMITT Anne, M. BARON Philippe, M. GADRAT Antoine, Mme KOSTRZEWA
Florence, M. FOUILLARON François, Mme CHAMPIGNY Sylvaine,
Mme GAULTIER-BRAULT Geneviève, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M.
ROLQUIN Michel, M. FINELLO Yves, Mme LHERITIER Florence, M. MERCIER
Denis, Mme DANINOS Sandrine.

RESULTATS DU VOTE

VOIX POUR : 29

VOIX CONTRE : 2

ABSTENTIONS -

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

M. ARCHAMBAULT Michel	à M. GATARD Christian
Mme PRIEUR Véronique	à Mme RIOLET Murielle
Mme JAUD Eliane	à Mme LABRANDE Nicole
M. MONMARCHÉ Jean-Marie	à M. BERTRAND Louis
Mme CHANDENIER Brigitte	à M. VALLEE Didier
M. MAINGUY Louis	à M. GUILLARD Jean-François
Mme LEMAIGRE Christine	à M. JOSELON Jacques

ETAIENT ABSENTS

M. MAZBOUDI Sami
Mme DEVILLARD-BATAILLE Caroline

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 3/02/2014

REÇU EN PREFECTURE

LE : 3/02/2014

PUBLIE OU NOTIFIE

LE : 28/01/2014

OBJET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**Acquisition foncière de la parcelle AA n°295
Sise la Guignardière**

Madame RIOLET, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et Développement économique, informe l'assemblée que le 19 août 2013, la Commune a reçu de Maître DESCOT, notaire à TOURS (Indre et Loire), une demande d'acquisition d'un bien cadastré section AA n° 295, situé au lieu-dit la GUIGNARDIERE d'une superficie de 194 m², appartenant à Monsieur et Madame JEANSON.

La Commune a confirmé son intérêt pour acquérir le bien aux termes d'un courrier en date du 9 septembre 2013.

Cette parcelle est une partie intégrante de la réserve foncière de 23 ha achetée pour la réalisation de l'éco-quartier de la Guignardière et constitue un accès direct au site.

Des négociations amiables ont été engagées et un accord a été trouvé au montant de 15€/m², prix d'acquisition par voie de préemption des autres terrains de la Guignardière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'acquisition du bien reçue de Maître DESCOT le 19 août 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement du Territoire, Environnement, Urbanisme et Développement Economique » du 14/01/2014,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Mme RIOLET,

VOTÉ PAR 29 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (Mme GAULTIER-BRAULT et Mme DANINOS).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents relatifs à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AA n° 295, sise la Guignardière, d'une superficie de 194 m², au montant de 2 910 € net vendeur, hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente sera adressé :
 - à M. le Préfet d'Indre-et-Loire,
 - à Maître Griguer, Notaire chargé du dossier,
 - aux services concernés : Direction de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Finances.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et les Membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

C. GATARD

Unité foncière à acquérir

Unités foncières appartenant à la Commune

Terrain sous compromis

